

MATERNELLE

SAINTE-MARIE
BASTIDE



SAINTE-MARIE BASTIDE

45, rue de Dijon CS 41195 33072 BORDEAUX CEDEX

tél. 05 57 80 12 00

e-mail : ecole@smb33.fr / site : www.smb33.fr

ANNÉE SCOLAIRE
2026 / 2027

Circulaire de rentrée

La rentrée des enfants de maternelle est échelonnée sur 2 jours. Cela permet aux enseignants d'accueillir parents et enfants en petits groupes et d'être disponibles pour chacun, ce qui est précieux ce jour-là. Nous vous demandons donc de respecter cette organisation et de prévoir une garde pour votre enfant le jour où il ne sera pas accueilli. Aucun mode de garde n'est possible à l'école ce jour-là.

— RENTRÉE DES CLASSES, au portail gris de la maternelle

Le premier jour d'accueil, les parents pourront accompagner leur(s) enfant(s) dans les classes (autour de 30min pour les PS, et 10min pour les MS et GS).

Date	Heure	Classe
Mardi 1er septembre	9h à 16h30	Petite Section , toutes classes confondues
Mardi 1er septembre	13h30 à 16h30	Grande Section , toutes classes confondues Les élèves de MS ne seront pas accueillis le 1^{er} jour
Jeudi 3 septembre	8h30 à 16h30	Moyenne Section et Grande Section Les élèves de PS ne seront pas accueillis ce jour-là

— RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas seront assurés dès le premier jour pour les demi-pensionnaires.

— SORTIE A 16H30

Les enfants seront remis à leurs parents ou un adulte identifié au portail indiqué par l'enseignante le matin.

— GARDERIE DU SOIR

Les enfants seront accueillis en garderie de 16h50 à 18h30 dès le 1er septembre.

— GARDERIE DU MATIN

Les enfants pourront être accueillis en garderie de 7h30 à 8h10 dès le 3 septembre.

Dès le vendredi 4 septembre, la rentrée se fera selon les horaires quotidiens scolaires indiqués pour tous les élèves de maternelle.

— HORAIRES QUOTIDIENS SCOLAIRES

L'organisation du temps scolaire s'effectue sur 4 jours hebdomadaires :
LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI :
8h30 à 11h40 – 13h30 à 16h30

- MA1 / MA2 : entrées et sorties par le portail du collège (sauf pause méridienne : maternelle)
- MA3 : entrées par le portail du collège, sorties par le portail gris de la maternelle
- MA4 / MA5 / MA6 : entrées et sorties côté maternelle

En dehors de ces horaires, toutes les entrées et sorties se font par l'école élémentaire.

— ACCUEIL DU MATIN

7h30 à 8h10	Garderie payante IMPORTANT : la garderie du matin se fait à l'école élémentaire. Merci de sonner dès votre arrivée
8h10 à 8h20	Accueil du matin à l'école élémentaire. Les enfants quittent l'école élémentaire dès 8h20 pour regagner la maternelle.
8h30	Ouverture des portails de la maternelle

— SORTIE DU SOIR

16h30 à 16h50	Sortie au portail (fermeture du portail à 16h50). Passé cet horaire, aucune ouverture possible avant 17h20.
16h50 à 18h30	Garderie payante Lors de l'inscription de votre enfant, il vous a été demandé de vous positionner sur l'un des 2 forfaits suivants : - Forfait 1 : de 16h50 à 17h20 - Forfait 2 : de 16h50 à 18h30 NB : les familles ayant opté pour le 1^{er} forfait devront récupérer leur(s) enfant(s) entre 17h20 et 17h40. Au-delà de cet horaire, un pointage des élèves sera effectué et tout dépassement de forfait sera facturé 10€ par soir par enfant. En cas de dépassements réguliers, une exclusion de la garderie pourra être prononcée. Deux créneaux de récupération vous sont proposés : - 17h20 à 17h40 - 18h10 à 18h20 Pas de sortie possible en dehors de ces horaires.

IMPORTANT : à compter de 18h20, les enfants sont regroupés à l'école élémentaire.

ATTENTION : horaire de fin à bien respecter, au-delà de 18h30, fermeture de l'école. Tout dépassement de cet horaire fera l'objet d'une facturation, au prix du ticket occasionnel, soit 10€ par soir et par enfant.

— HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

SECRETARIAT ECOLE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h40 à 17h15

(56 rue de Dijon)

IMPORTANT : après 17h15, pour contacter l'école en cas de nécessité : 07.57.40.29.04

SERVICE COMPTABILITÉ : lundi et vendredi : 9h00 à 16h00

(45 rue de Dijon) mardi et jeudi : 9h00 à 13h00

— ASSURANCE SCOLAIRE

Pour de meilleures prestations, l'établissement a signé un contrat avec la Mutuelle SAINT CHRISTOPHE qui assure tous les élèves en scolaire et extra-scolaire. Pour tout besoin d'attestation, il vous suffit de la télécharger en ligne via le lien suivant <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>